Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_26-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/26 :
Coopération territoriale en matière de lecture publique – Appui ponctuel de la ville d'Auray – Approbation de la convention
Rapporteur : Laurence LE PABIC

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Stéphane LE MENAJOUR a donné pouvoir à François POMMOIS, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 3 - Votants : 28
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 25 conseillers municipaux présents

---

La médiathèque d'Auray est fermée au public depuis la fin du mois de juin pour une durée prévisionnelle initiale de cinq mois afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation du centre Athéna.

Sa fermeture temporaire entraîne depuis lors un report important de sa fréquentation vers les équipements de lecture publique du territoire et notamment les communes de Brech et de Pluneret.

Afin d'anticiper cet afflux de nouvelle population dans sa bibliothèque et être en mesure de dégrader le moins possible ce service essential de lecture publique, la commune a mis en place les mesures suivantes :

- Augmentation du temps de travail d'un des deux agents de la bibliothèque
- Suspension des animations
- Suspension des animations aux scolaires
- Doublement du passage hebdomadaire de la navette du réseau

Toutefois, force a été de constater que cela n'est pas suffisant : le nombre de prêts a augmenté de 37%, le nombre de documents de 22% et celui des réservations de 75%.
Ainsi la commune (ainsi que celle de Brech) a sollicité en septembre la Ville d'Auray afin de bénéficier d'un appui en moyen humain.

Consciente de l'impact lié à la décision de fermeture – justifiée au demeurant - de son centre culturel, Mme la Maire d'Auray a soumis à son conseil municipal le 22 septembre le principe d'une

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_26-DE

convention de coopération territoriale afin de permettre l'intervention ponctuelle d'agents municipaux volontaires de la médiathèque d'Auray au sein de la bibliothèque de Pluneret, comme de celle de Brech par ailleurs.
Les interventions portent sur des missions d'accueil du public, de rangement, de navette et d'appui aux activités courantes des équipements de lecture publique.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire d'AQTA auquel Pluneret et Auray adhère depuis sa création en 2018. Ce réseau permet notamment aux usagers des communes membres d'accéder aux différentes structures et à leurs collections dans le cadre d'une offre mutualisée et coordonnée à l'échelle du territoire. La fermeture d'Athéna, vu son volume d'activité habituelle lié à son statut de ville centre, ne pouvait toutefois être absorbée par les autres communes de son bassin de vie sans conséquence.

Compte tenu du contexte particulier de cette coopération territoriale, il a été convenu qu'elle intervienne sans participation financière de la commune de Pluneret.

Il est également précisé que cette convention est entrée en vigueur le 23/09/2026, période à laquelle le besoin de la bibliothèque de Pluneret était très important en raison de l'absence programmée depuis longtemps d'un des deux agents pour 10 jours.

Depuis, la ville d'Auray nous a informé de la prolongation des travaux jusqu'au mois de février 2027.
Il a été ainsi convenu de prolonger par avenant la convention initiale, dans le même contexte.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les termes et conditions de la convention de coopération territoriale entre la ville d'Auray et la commune de Pluneret, ci-annexée ;**
- **APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à cette convention prenant en compte le report de la fin des travaux de la médiathèque ATHENA.**
- **PRECISE que les interventions des agents municipaux volontaires de la Ville d'Auray réalisées dans le cadre de cette convention sont ponctuelles, temporaires et limitées à la période de fermeture de la médiathèque d'Auray ;**
- **PRECISE que cette coopération est réalisée sans participation financière de la commune de Pluneret ;**
- **DIT que la convention initiale est entrée en vigueur le 23 septembre 2026 ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN